

## PROJET COMPLÉMENTAIRE

**Politique d'aménagement linguistique – Postsecondaire et Formation**

2009-2010

Ce projet est financé dans le cadre de l'Entente Canada – Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle  
2009-2010 à 2012-2013

**Contexte**

Le groupe permanent de travail des ministères de l'Éducation (EDU) et de la Formation des Collèges et des Universités (FCU) a demandé au ministre de l'Éducation d'évaluer la possibilité d'établir une Politique d'aménagement linguistique (PAL) pour le Postsecondaire. Le Ministre a mandaté la Direction de l'éducation en langue française pour développer une telle politique en utilisant les indicateurs de rendement suivants : l'accès, la rétention, la participation et la qualité.

Au ministère de l'Éducation de l'Ontario, la PAL existante se consacre à l'éducation élémentaire et secondaire. Elle concentre ses efforts dans l'actualisation du mandat de l'école de langue française en souscrivant à une série de visées stratégiques sur la place du français dans les collectivités. Qu'elle soit prise au sens social ou développement des lois et règles de la langue, une politique d'aménagement linguistique a l'avantage de procurer un ensemble d'outils qui permettent d'intervenir stratégiquement sur le devenir d'une langue.

Les universités en Ontario ont chacune leur charte et sont autonomes. L'Université d'Ottawa, l'Université Saint-Paul, l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury, le Collège de Hearst, le Collège Glendon de l'Université York et le Collège universitaire Dominicain sont désignés bilingues et reçoivent à ce titre des subventions de bilinguisme. L'Institut des études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto et le Collège Alfred de l'Université Guelph ne reçoivent pas de subvention au bilinguisme, car ni l'Université de Toronto ni l'Université Guelph ne sont des institutions bilingues conformément à leur charte.

Il n'y a pas, à proprement parlé, de politique d'aménagement linguistique au postsecondaire et dans le secteur de la formation des adultes en Ontario. Dans une étude interne du Ministère (2008), il a été noté que le Collège Boréal et les universités Laurentienne et Ottawa ont fait des guides sur l'utilisation des langues dans les institutions. La Cité collégiale était à l'étape de recherche exploratoire, qui fut mise en attente d'un cadre provincial. Les trois initiatives existantes suivent.

**Collège Boréal**

Le Collège Boréal retient les axes suivants :

- o l'émergence de francophones conscients,
- o la promotion,
- o la valorisation et la généralisation de l'usage du français tout en freinant l'assimilation.

Les objectifs du Collège Boréal sont : Le Collège vise une plus grande visibilité du fait francophone en salle de classe, dans les corridors et lors d'événements spéciaux tout en responsabilisant les usagers du Collège à l'utilisation de la langue française tout en favorisant son amélioration, son rayonnement et la fierté identitaire à une communauté francophone forte. Lorsque l'étudiant communique dans un français correct en tout temps et en tous lieux sur la propriété du Collège ou lors d'activités internes ou externes organisées par le Collège, il est bon ambassadeur et s'engage dans des activités de rayonnement de la langue française. À la fin de ses études, il fera la promotion de l'éducation en français et participera à la vie active de cette culture pour en assurer la survie.

**Université Laurentienne**

L'Université est bilingue (français et anglais) et triculturelle en référence aux anglophones, francophones et autochtones. Au centre de sa mission, l'Université favorise le développement du Nord de l'Ontario et le développement des communautés autochtones et francophones. Le bilinguisme de l'Université constitue une valeur éducative dans les programmes et se manifeste à tous les niveaux de son administration centrale, de ses services généraux, de son administration interne, de ses écoles, de son corps professoral, de son personnel de soutien et

de sa clientèle étudiante. L'Université articule le bilinguisme comme valeur éducative qui favorise les échanges entre les deux groupes de langue officielle et la croissance de leur respect mutuel. L'Université traite essentiellement des services bilingues ou de l'utilisation de l'une ou l'autre des langues officielles. Il est toutefois admis que le Conseil des gouverneurs et le Sénat peuvent délibérer dans l'une ou l'autre langue officielle lors de leurs réunions. Les procès verbaux ou autres documents émanant de ces fondés de pouvoir sont diffusés dans les deux langues officielles. Le bilinguisme est fortement encouragé à l'Université Laurentienne dans les communications officielles, aux programmes d'études, au corps professoral. Quant aux étudiants, il est convenu que ces derniers possèdent les connaissances suffisantes de la langue que leur impose leur programme d'études.

### **Université d'Ottawa**

L'Université d'Ottawa se situe au carrefour de deux valeurs qui sont au centre des ses actions : université bilingue qui met en valeur la diversité culturelle et une université engagée dans la promotion de la francophonie. Parmi les huit (8) objectifs de Vision 2010, l'Université met un accent particulier sur le rôle de leadership qu'elle doit jouer en ce qui concerne les langues officielles. En 2007, l'Université comptait 35,000 étudiants dont le tiers était francophones. La proportion du nombre d'étudiants francophones au premier cycle étant à la baisse, l'Université s'est donnée comme mandat immédiat de rééquilibrer la participation étudiante selon la langue en élaborant un plan d'action pour les programmes et les services en français. Le rapport sur la place du français dans cette institution revendique une augmentation de la population étudiante francophone et une amélioration de la place du français à l'intérieur de l'institution. Ces deux grands axes importants placent cette institution, sur un terrain de défense et de promotion de l'éducation en français.

Dans le cadre des études postsecondaires et de formation, les politiques d'aménagement linguistiques locales favoriseraient le bilinguisme explicite avec une valorisation plus franche du français et de l'anglais, avec une primauté sur le français, de sorte que l'anglais ne soit ni la langue refuge, ni la ressource dont certains sont privés. Ceci est la trame de fond de l'analyse et de l'orientation d'une PAL provinciale pour les études postsecondaires et de formation dont une troisième langue (voire le multilinguisme) viendrait avantager les francophones minoritaires (la plupart bilingue) dans le cours de leurs études postsecondaires et de formation, les plaçant sur l'avant scène d'une économie mondiale et d'une mondialisation des échanges. Des politiques linguistiques au postsecondaire et à la formation pourraient favoriser l'augmentation du nombre d'étudiants dans les universités bilingues tout en favorisant une augmentation des programmes et un meilleur accès pour l'ensemble de la population.

### **Description du projet**

L'Ontario entend développer et mettre en place une PAL pour encourager les établissements d'éducation et de formation postsecondaires à accroître leur capacité à créer des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises tout en favorisant l'apprentissage de l'anglais et des langues étrangères. C'est en favorisant le développement de l'enseignement des langues que l'Ontario pourra aussi mettre en place une vraie politique de bilinguisme de son état central. D'abord et avant tout, la PAL au postsecondaire facilitera l'intégration et le renforcement académique de la langue française, respectivement chez les francophones et francophiles dans les cinq volets suivants :

- Programmes : le développement, l'évaluation et le maintien de nouveaux programmes d'excellente qualité; développement de partenariats et de collaboration entre institutions.
- Effectifs étudiants : une augmentation dans la participation des étudiants contribuant à la vitalité des universités, collèges et agences de formation; les établissements postsecondaires et les agences de formation directement liés à une main d'œuvre adaptée à l'économie du savoir.
- Gouvernance et fonctionnement : l'élaboration d'une planification stratégique par les institutions, incluant une vision, une mission et des principes qui ont une incidence sur leurs plans de gouvernance et de fonctionnement; création de conditions favorables pour augmenter l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, le succès, la recherche institutionnelle et la stabilité financière.

- L'espace francophone : création d'un espace culturel pour les francophones qui valorise la fierté et promeut le rayonnement du postsecondaire sur les scènes locale, provinciale, nationale et internationale.
- Partenariats : consolidation de partenariats avec la communauté, les établissements postsecondaires et les agences de formation contribuant à la croissance de la francophonie locale sur les plans social, économique et de la recherche.

La mise en œuvre d'une politique d'aménagement linguistique provinciale du postsecondaire en Ontario permettra aux universités bilingues et aux collèges de langue française d'établir un cadre d'accueil, de participation et de rétention des étudiants avec des indicateurs de rendement reconnus par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Cette initiative prendra forme dans les réalités locales via l'établissement de politiques d'aménagement linguistiques dans les universités bilingues et les collèges de langue française.

### **Calendrier de travail**

Afin de pouvoir concrétiser le projet d'établissement d'une *Politique d'aménagement linguistique – Postsecondaire et Formation*, le Ministère prévoit un échéancier de quatre ans. Le financement octroyé dans le cadre du présent projet complémentaire permettra d'appuyer le démarrage de ce projet en 2009-2010.

Décembre 2009 à mars 2010
Revue de la littérature, consultation provinciale et élaboration de la Politique d'aménagement linguistique avec les principaux partenaires de l'éducation en langue française : Groupe de travail permanent francophone, les 9 universités bilingues les 2 collèges francophones et le mouvement associatif dont celui des écoles d'immersion. Travail de planification pour la rédaction de politiques linguistiques locales collégiales et universitaires et plans de mise en œuvre. Développement, production et diffusion de matériel pédagogique spécifique à la PAL au palier postsecondaire.
Avril 2010 à mars 2011
En se référant à la politique provinciale, rédaction de politiques linguistiques locales collégiales et universitaires et plans de mise en œuvre. Développement, production et diffusion de matériel pédagogique spécifique à la PAL au palier postsecondaire.
Avril 2011 à mars 2012
Mise en œuvre des politiques locales d'aménagement linguistiques. Développement d'outils pour la mise en œuvre de la Politique. Réseautage et évaluation continue. Échange des bonnes pratiques.. Développement, production et diffusion de matériel pédagogique spécifique à la PAL au palier postsecondaire.
Avril 2012 à mars 2013
Mise en œuvre des politiques locales d'aménagement linguistiques. Développement d'outils pour la mise en œuvre de la Politique. Réseautage et évaluation continue. Échange des bonnes pratiques. Évaluation de la politique provinciale d'aménagement linguistique et diffusion dans l'ensemble de la francophonie minoritaire pancanadienne en partenariat avec le CMEC. Développement, production et diffusion de matériel pédagogique spécifique à la PAL au palier postsecondaire.

### **Lien avec le plan d'action pluriannuel de l'Ontario**

En se servant du cadre stratégique de l'éducation postsecondaire en langue française et de la formation ainsi que de la PAL, les établissements postsecondaires de langue française et bilingues répondront aux besoins locaux. Or, les établissements adopteront une PAL locale et l'intégreront dans leur planification académique; elles développeront des plans d'action locaux et feront une liste des activités qui seront financées à même les fonds de langue française, ciblés pour chaque établissement, et indiqueront comment ces activités contribueront aux indicateurs de rendement de langue française (accès, rétention, participation, qualité); les activités seront regroupées selon les catégories définies par la PAL et enfin, les priorités ministérielles seront enlignées avec les besoins locaux, tels que négociés dans le plan d'action pluriannuel de l'Ontario de chaque établissement.

## Plan d'action

<b>Politique d'aménagement linguistique – Postsecondaire et Formation</b>			
<b>Objectif linguistique :</b>		<b>Langue de la minorité</b>	
<b>Domaine de résultats :</b>		<b>Accès à l'enseignement postsecondaire</b>	
<b>Indicateur(s) de rendement</b>		<b>Cible(s) de rendement</b>	
Établissement de politiques d'aménagement linguistique dans les 9 universités bilingues et les 2 collèges francophones.		Une politique d'aménagement linguistique est adoptée dans chaque établissement d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française de l'Ontario d'ici 2011.	
Taux de rétention : nombre d'étudiants francophones de 1 <sup>ère</sup> année inscrits dans des institutions postsecondaires de langue française ou bilingues divisé par le nombre de finissants des écoles secondaires de langue française de l'Ontario.		Augmenter d'ici 2012-2013 le taux de finissants des écoles secondaires de langue française qui s'inscrivent dans une institution postsecondaire de langue française ou bilingue en Ontario de 22% à 25% au niveau collégial et de 40% à 47% au niveau universitaire.	
<b>Investissements prévus</b>			
<b>Années</b>	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>	<b>Total</b>
2009-2010	1 250 000 \$	1 250 000 \$	2 500 000 \$
<b>Initiatives</b>	<b>Description</b>	<b>Contributions totales prévues par initiative</b>	
		<b>2009-2010</b>	
<b>Consultation et établissement d'une PAL provinciale</b>	Revue de la littérature, consultation provinciale et élaboration de la PAL avec les principaux partenaires de l'éducation en langue française : groupe permanent francophone, les 9 universités bilingues les 2 collèges francophones et le mouvement associatif incluant celui des écoles d'immersion.	550 000 \$	
<b>Développement d'une PAL au sein des différentes institutions universitaires bilingues et collégiales francophones et mise en œuvre</b>	Travail de planification pour le développement d'une PAL au palier postsecondaire, soit sur les volets suivants : a) l'évaluation et révision des PAL locales; b) les échanges sur les bonnes pratiques; c) le développement d'outils de mise en œuvre des PAL locales; d) la consultation locales auprès des étudiants et des associations étudiantes.	450 000 \$	
<b>Élaboration de ressources et de services</b>	Élaboration de ressources et de services pour la mise en œuvre spécifique de la PAL par les onze institutions postsecondaires, tels que pour : a) des activités de recrutement ciblées; b) des services d'appui et de mentorat pour les enseignantes et enseignants; c) de communications avec et entre les étudiants francophones et d'immersion, par ex. un site web sur l'enseignement, la langue et la culture et les services en français disponibles; d) l'élaboration de modes d'opérations des institutions, tels que sur les inscriptions, la livraison des notes en français, un certificat de bilinguisme, agents de développement ou de liaison et autres; e) la formation des enseignantes et des enseignants sur les modes et pratiques spécifiques à l'enseignement en milieu minoritaire; f) la création d'un milieu francophone au sein des institutions par une collaboration entre les enseignantes et les enseignants et les étudiants des programmes en français et d'immersion.	1 500 000 \$	

Déposé par : Shirley RocqueDate : le 23 mars 2010

Nom : p/Ginette Plourde, directrice  
 Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française,  
 Ministère de l'Éducation et Ministère de la Formation, des Collèges et Universités.

Approuvé par le ministre du Patrimoine canadien ce 30<sup>e</sup> jour de mars 2010